

# LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, (THE TRADES PUBLISHING CO'Y), 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXXI

VENDREDI, 8 FÉVRIER 1901

No 6

## Les Épiciers vs. les Magasins à Rayons

S'il y a une occasion où tous les épiciers de Montréal doivent s'unir, c'est bien celle qui aura pour but d'adopter des mesures énergiques pour protéger le commerce de l'épicerie, qui est, comme vous le savez tous, sérieusement compromis par les magasins à rayons.

Sachant m'adresser tout particulièrement aux épiciers détailliers, je crois superflu de leur donner ici les raisons qui motivent notre but. D'ailleurs, ce que nous proposons d'atteindre est déjà connu de tous. Il ne nous reste qu'à trouver les moyens à prendre pour faire modifier la loi, trop exclusive, qui permet à quelque particulier d'exercer le monopole du commerce de détail dans la cité de Montréal.

Pour obtenir justice, il serait sage que chacun y mette du sien, que laissant de côté tout parti-pris, toute idée préconçue, tous s'unissent et travaillent d'un commun accord.

C'est dans l'union et le travail que réside le secret du succès de toute entreprise quelle qu'elle soit.

Il existe à Montréal, depuis plus de vingt ans, une Association des épiciers, incorporée par Acte de la Législature provinciale. Son but est de préconiser les intérêts du commerce et de ses membres. Eh bien! sur près de douze cents épiciers que compte notre ville, à peine deux cent-cinquante d'entre eux font partie de l'Association. C'est une lacune malheureuse qu'il importe de combler de toute nécessité. Il est donc temps de réagir.

M. Narcisse Lapointe, le président actuel, dont le dévouement et l'esprit d'initiative n'ont jamais fait défaut, est bien déterminé à faire l'impossible pour promouvoir les intérêts de l'association.

MM. les membres de l'association et les épiciers en général trouveront en M. Lapointe l'homme qui saura, par son énergie, faire triompher les droits et les intérêts de tous et chacun; mais il a pour cela, besoin de se sentir appuyé par les membres d'une association forte et puissante.

Pour sauvegarder leurs propres intérêts, il est urgent que tous les épiciers fassent partie de l'association. C'est donner à celle-ci plus de force, plus de pouvoir, plus d'autorité. Le temps est arrivé où il importe d'y songer très sérieusement.

La question des magasins à rayons est une de celles qui fait le plus de mal aux épiciers détailliers: elle doit donc faire le sujet d'importantes délibérations.

A cette fin, une assemblée spéciale aura lieu au Monument National, jeudi prochain, le 7 courant. Des mesures de protection seront adoptées et transmises au Gouvernement.

L'honorable M. Gouin, M. Cardinal et autres seront présents et adresseront la parole.

Que tous les épiciers sans exception se fassent un devoir d'assister à cette assemblée.

C. J. DIXON,  
Secrétaire.

N. de la R.—Cette communication nous parvient un peu tard pour que la publicité du PRIX COURANT ait son effet, en vue de l'assemblée spéciale qui aura eu lieu quand ce numéro paraîtra. Les épiciers verront néanmoins l'utilité pour eux de se joindre au plus tôt à leurs confrères de l'Association qui ne perd pas de vue l'intérêt des commerçants en épicerie.

## LES CHEVAUX CANADIENS

Nous recevons du département de l'Agriculture de la Province de Québec, la circulaire suivante.

Département de l'Agriculture,  
Québec, 1er février 1901.

MONSIEUR,—Je me permets d'attirer tout spécialement votre attention sur une résolution du Conseil d'Agriculture, tendant à faciliter aux sociétés d'agriculture les moyens d'améliorer les races d'animaux dans cette province, et que le conseil a adoptée à ses séances des 23 et 24 janvier dernier.

A l'avenir, les sociétés d'agriculture auront le droit, lorsqu'elles jugeront à propos de ne pas tenir d'exposition, de consacrer la subvention qui leur est allouée par le gouvernement, soit à l'achat d'animaux reproducteurs, soit à créer des primes de conservation à des propriétaires d'animaux reproducteurs et, dans ce cas, les directeurs de la société pourront rembourser aux sociétaires, en graines fourragères ou en engrais chimiques, tout le montant de leur souscription. Les sociétés d'agriculture auront ainsi toute la facilité voulue de recruter des souscripteurs.

Le Conseil d'Agriculture, en élargissant ainsi la sphère d'action de nos sociétés d'agriculture, n'a fait que répondre à des désirs qui se sont manifestés de plus en plus nombreux et à des besoins que toute la classe agricole voudrait unanimement voir satisfaire.

L'importance de l'amélioration des races d'animaux est une chose admise par tout le monde, et s'il y a encore divergence d'opinions sur les moyens à employer pour y arriver, il n'y a plus de discussion sur le mérite du problème à résoudre.

L'élevage des chevaux devrait, en particulier, être l'objet de l'attention des sociétés d'agriculture. Dans ces derniers temps, l'Angleterre a fait de nombreux achats de chevaux, mais, malheureusement, lorsque nous lui vendions de fortes cargaisons de foin, de viandes, et de fruits en boîtes, nous n'avons pu lui procurer qu'un très petit nombre de chevaux remplissant les conditions voulues. Nous avons à peine fourni 3 p. c., alors que le Canada est cependant cependant reconnu comme un pays très propre à l'élevage de l'espèce chevaline.

Nous avons donc perdu là l'occasion de réaliser de grands profits, non pas parce que nous n'avions pas de chevaux, mais uniquement parce que nos animaux étaient jugés impropres au service.

Il y a donc, dans l'élevage amélioré de bons sujets destinés à la remonte de l'armée et même au commerce, un avenir pour la classe agricole.

Si j'ai cru de mon devoir d'attirer tout spécialement votre attention sur la décision du Conseil d'Agriculture, c'est que je suis con-